



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT TIERS DETENTEUR

CAMPAGNE 2015-2016

En application du **Décret N°2012-1013 du 17 octobre 2012 relatif à la tierce-détention en matière de café-cacao**, Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession de tiers-détenteur de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2015-2016, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **13 juillet 2015 au 31 juillet 2015** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci

Seuls les dossiers reliés et présentés en deux exemplaires, comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) CFA, sont payables en une seule fois, sur un compte ouvert à cet effet dans les livres de la Banque Ecobank.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 25 56 42/20 20 27 95

La Direction Générale